

CHÂTILLON-EN-DIOIS

L'écho

Informations municipales N° 78
Janvier 2015

M. le Maire Eric VANONI présentera ses vœux et ceux de tout le conseil municipal aux habitants de Châtillon-en-Diois

le Vendredi 9 janvier 2015 à 19 h.

Venez nombreux à cette rencontre républicaine !



Le mot du Maire

Voilà 9 mois que le nouveau conseil municipal est en place.

En quelques mois il a fallu se mettre au courant des dossiers. Certains comme la rénovation des viols du centre ancien étaient déjà bien préparés par l'équipe précédente. D'autres se font jour et le travail ne manque pas. Nous conduisons la préparation du P.L.U., le plan local d'urbanisme. C'est un gros travail que nous essayons de mener avec la concertation la plus large. Nous recevons les porteurs de projets touristiques, les propriétaires de terrains constructibles non encore bâtis et sommes à l'écoute de la population.

L'Echo vous présente en feuilletton les résultats de l'étude préliminaire : le diagnostic. Nous continuerons à vous informer du déroulement de la procédure et vous serez largement consultés le moment venu. Ce P.L.U. est un document majeur qui va accompagner le développement de Châtillon et nous l'espérons de la façon la plus harmonieuse.

Le chantier de rénovation des viols va se continuer... L'étude pour l'implantation d'un réservoir d'eau potable plus grand et plus sûr est en cours : ces travaux sont absolument nécessaires. La rénovation de la Mairie est toujours à l'étude.

La réforme des rythmes scolaires a été mise en place et ce n'était pas un petit chantier.

De tout cela je vous parlerai lors de la prochaine cérémonie des vœux.

La nouvelle année s'annonce : je souhaite surtout que nos concitoyens vivent en harmonie dans notre beau village de Châtillon. Je garde toujours présent à l'esprit le souci de concilier les intérêts particuliers et l'intérêt général qui guide l'action de la municipalité.

En espérant vous voir vendredi 9 janvier, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année, tout en ayant une pensée pour ceux que le malheur a frappé dans l'année écoulée et avec qui le village doit être solidaire.

Eric VANONI

PLU DE CHÂTILLON-EN-DIOIS, ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC Logements et équipement

2.3 Le parc Logement

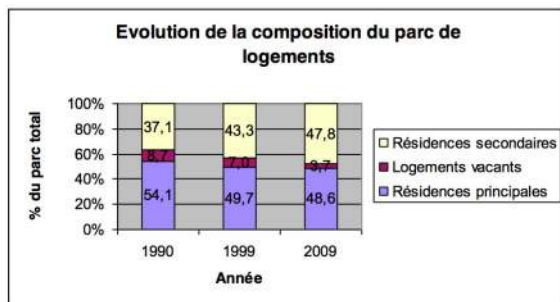
2.3.1 Logement et population : variations disjointes

La tendance générale est à l'augmentation constante et continue du parc de résidences principales, y compris quand la population stagne.

2.3.2 Le parc de logements : augmentation et recomposition

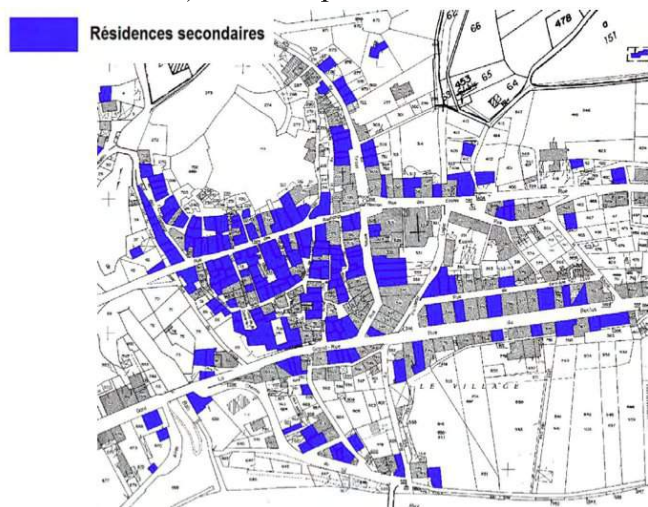
Le parc de logements a considérablement augmenté entre 1990 et 2009: la commune a gagné 143 logements au total. Mais cet accroissement est aussi une recomposition du parc puisque sur ces 143 logements supplémentaires :

- 117 sont des résidences secondaires (82%)
- 44 sont des résidences principales. Rappelons que la population dans la même période n'a augmenté que de 16 habitants seulement.



2.3.3 Le parc de logements sur le territoire

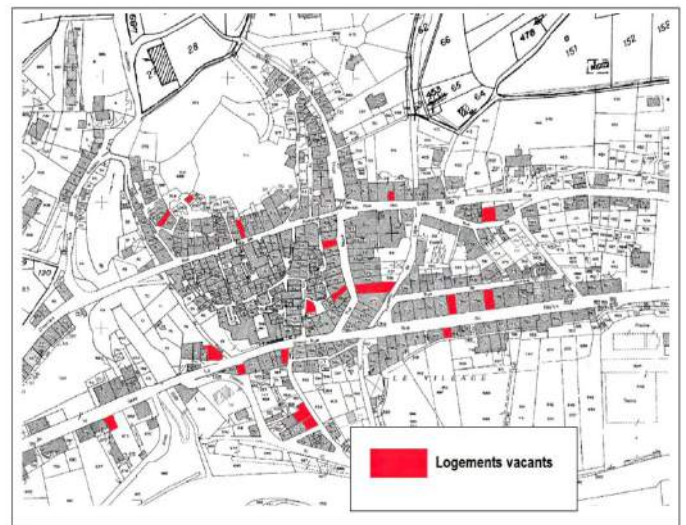
Le "phénomène" résidences secondaires est donc très important sur la commune et son canton ; il traduit une attractivité évidente du territoire. Ces résidences secondaires sont concentrées dans le centre ancien à caractère patrimonial, ce qui témoigne d'une part de l'intérêt pour ce patrimoine, mais d'autre part des conditions d'habitabilité parfois difficiles pour l'habitat permanent, surtout en période hivernale (confinement, faible ensoleillement). C'est par ailleurs un facteur de



développement car nombre de résidents secondaires qui viennent s'installer sur la commune deviennent à terme des habitants à demeure. Ceci est à prendre en considération pour la révision du PLU qui devra intégrer la demande de foncier pour le logement secondaire.

La faible présence des logements vacants (22 logements soit 3.7 % du parc) en 2009 témoigne d'une certaine tension sur le marché de l'immobilier qui se resserre sur le seul domaine de la construction neuve. Ces 22 logements vacants se regroupent dans le centre, mais ce parc vacant est en constante diminution depuis 1975, et c'est au final peu d'immeubles qui sont concernés.

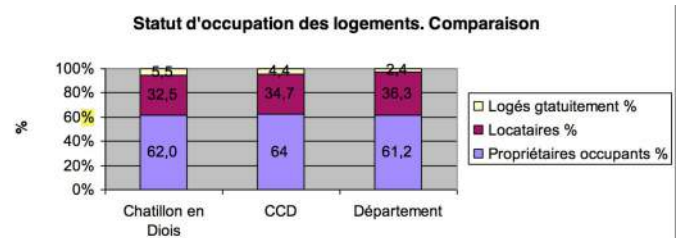
La pression de l'habitat, qu'il soit permanent ou secondaire, configure le centre ancien de Châtillon-en-Diois comme un cadre bâti sans déshérence, où le renouvellement urbain et la résorption de la vacance ne constituent pas un enjeu pour la révision du PLU.



2.3.4 Statut et forme d'habitat

La commune montre une réelle mixité sociale :

Elle est bien dotée en matière de logements locatifs sociaux : 36 logements en 2013. Il faut noter ici l'augmentation considérable, à l'échelle de la commune, du nombre de logements locatifs sociaux dans la dernière décennie. Il s'y rajoute 11 logements locatifs privés conventionnés (réhabilitations aidées).



La maison St Jean (foyer logement Les Sérénides) offre 11 logements sociaux pour personnes âgées.

La prédominance de l'habitat individuel :

La commune présente une proportion élevée, très supérieure à la moyenne du département, de maisons individuelles.

La construction neuve des deux dernières décennies a produit presque exclusivement de l'habitat individuel.

2.3.5 La production du logement : habitat individuel, étalement urbain et offre mal adaptée

La production de logement est "mono-forme" : De 2000 à 2013, 31 maisons individuelles ont été construites : cette évolution contribue :

- au renforcement du statut de propriétaire occupant sur la commune
- à la typologie "mono-forme" de l'habitat sur la commune : habitat individuel, grands logements sur des parcelles étendues
- à la forte consommation d'espace : la consommation d'espace pour la construction ces 10 dernières années est estimée à 1250 m² par logement.

L'offre locative globale existe et pour le social, elle a été augmentée avec la construction neuve au Nord du village de 6 logements sociaux (Le Baïn) sous forme colinéaire. Ces logements sont proposés à la vente à leurs occupants (accession sociale). Le restant de l'offre est constitué de logements anciens réhabilités dans le centre ancien ; cette offre pourrait également être développée.

Pour l'accession, le marché foncier et immobilier offre des prix élevés au regard des revenus des populations locales : 60 à 70 € /m² pour le foncier, 190 000 € à 220 000€, fourchette basse, pour une maison :

- Les prix sont poussés à la hausse par la pression de la résidence secondaire.
- L'offre de terrains est rare et très limitée par une rétention foncière forte, en dépit d'un POS présentant encore de nombreux terrains résiduels. Le document d'urbanisme applicable, et le fonctionnement du marché, ne permettent pas de développer une offre adaptée à cette demande des populations locales, surtout les jeunes, et familles avec enfants, d'où "l'évasion" de ces populations vers les communes environnantes.

2.3.6 Conclusion : les enjeux habitat pour le PLU Le diagnostic habitat peut se résumer ainsi :

- Un desserrement de la population (petits ménages) très important;
- Une prégnance de l'habitat secondaire forte ; tant sur le bâti ancien que sur la construction neuve;
- Peu, ou pas de déshérence du parc de logements (vacances, friches, sites à renouveler) ;
- Une demande d'habitat permanent insatisfaite pour les populations locales, malgré un potentiel d'accueil habitat du POS important.

Le PLU devra donc, en agissant sur le domaine restreint à la construction neuve, mettre en place une offre d'habitat équilibrée entre logements permanent et secondaire, déployer les conditions optimum d'accès à l'habitat pour toutes les

populations locales résidentes, dans le respect des principes de limitation de la consommation d'espace définis au niveau national.

Les outils de l'aménagement : orientations d'aménagement et de programmation, règlement graphique et écrit, contenu social de la production d'habitat, financement de l'aménagement, etc, devront tendre vers ces objectifs.

2.4 Les équipements

2.4.1 Les équipements, commerces et services d'accompagnement de la vie locale

Commerces et Services

On note la présence de nombreux commerces, services qui se sont concentrés dans le bourg principalement le long de la rue du Reclus (RD 539) et au débouché de la rue des Rostangs côté centre ancien au niveau de la Place du Reviron et de la rue de l'Eglise. Une maison médicale (médecins, ostéopathe) s'est installée près du Champ de Foire qui accueille le marché hebdomadaire le vendredi.

Equipements de superstructure, loisirs

Les principaux équipements publics sont regroupés dans le bourg et son agglomération: mairie, école, salle des fêtes, piscine, tennis.

La commune dispose de plusieurs équipements publics :

- Ecole en Regroupement Pédagogique Inter-communal (4 classes à Châtillon-en-Diois : 2 primaires et 2 maternelles et 1 classe à Menglon). Les effectifs scolaire se maintiennent et il n'y a pas de possibilité d'agrandissement de l'école sur le site de Châtillon. Un service de cantine est assuré à Châtillon. Une garderie est disponible les jours d'école et le mercredi (Centre de loisirs sans hébergement).
- Une crèche d'une quinzaine de places s'est ouverte en 2013.
- Foyer logement "Les Sérénides Saint Jean" : 11 appartements pour personnes âgées (gestion privée) Il y a un projet d'agrandissement de cette structure sous la forme de 3 à 4 appartements en pavillon sur le site actuel, mais les dispositions du P.O.S. actuel bloquent ce projet d'extension.

Equipements socio-culturels et sportifs :

Bibliothèque, centre de loisirs, pas de grand terrain de sport mais un plateau multi-sports, des terrains de boules, une piscine entièrement refaite, des

tennis.

Equipements administratifs :

Mairie, poste, trésorerie.

La commune a entrepris la mise en valeur du cœur du village médiéval. Ce centre ancien se caractérise par ses ruelles médiévales : les "viols". Ces ruelles sont agrémentées par de nombreuses fontaines, ainsi que par des plantations faisant partie d'un circuit botanique sur le thème des plantes grimpances. La place du Reviron et la rue de l'Église ont été aménagées. Les élus souhaitent prolonger cet aménagement aux abords des écoles.

Aujourd'hui, les élus ont pour objectif de mettre en valeur les rues et espaces publics du centre ancien et de sa périphérie immédiate, dans un objectif général de valorisation du patrimoine et du cadre de vie :

- par un traitement des ruelles, une amélioration de leur accessibilité et une mise en valeur du petit patrimoine (fontaines),
- par une mise en valeur des espaces publics (la place du champ de foire, la place des écoles...),
- en développant la végétalisation (circuit botanique) et en réalisant un nouveau circuit de visite patrimoniale .

Réseau viaire et déplacements

La commune est traversée par trois routes départementales : La RD539, La RD69, La RD120.

Les RD 539 et 120 sont des itinéraires de transport de bois ronds autorisé aux véhicules de 57 T et plus depuis l'arrêté préfectoral n° 10- 3926 du 14/10/2010 : pour la RD 539 : tronçon depuis Aix-en-Diois jusqu'à Châtillon-en-Diois, et tronçon depuis Châtillon-en-Diois jusqu'à Lus-la-Croix-Haute ; pour la RD 120 : tronçon depuis Châtillon-en-Diois jusqu'à Treschenu-Creyers. Ces infrastructures constituent un enjeu de sécurité routière, d'autant plus qu'elles traversent le centre du village.

Les cheminements doux piétonniers comportent de nombreuses liaisons à l'intérieur du village et des sentiers de découverte et de randonnée autour du village.

Les enjeux :

- La gestion de la circulation dans le vieux village avec le problème du stationnement dans l'agglomération en particulier lors de la forte fréquentation touristique estivale.

- La nécessité d'améliorer la qualité et la sécurité des déplacements doux au sein du centre ancien et en direction de l'extérieur (vers le chemin des Vignes ou vers le camping par exemple).

- Améliorer la sécurité routière le long de la RD 539 et aux intersections.

- Transports collectifs : Une ligne régulière d'autocars (ligne 29) assure un service quotidien. Aucun service ne circule les jours fériés. Ces transports sont-ils suffisants ?

2.4.2 Les équipements d'accompagnement de l'urbanisation : réseaux et équipements divers

Eau potable : Distribution et approvisionnement

La commune est alimentée en eau potable par le captage de "l'Adoux" situé sur le territoire communal. La capacité de la ressource est suffisante : débit moyen de 70 m³/h. Les captages "l'Adoux" et "Fougerolle" ont fait l'objet d'une procédure de déclaration d'utilité publique fixant des périmètres et des prescriptions de protection (04/10/1988). Ces mesures de protection constituent une servitude d'utilité publique.

Le réservoir a une capacité limitée de 120 m³. Le réseau compte environ 15 km de linéaire en fonte, acier et PVC avec :

- Une antenne de transfert entre le captage et le réservoir. Quelques habitations sollicitent cette conduite,

- Un réseau maillé dans le "bourg". Cette partie du réseau est la plus ancienne, et sa rénovation est une priorité.

- Une antenne qui dessert les habitations et les campings présents en bordure de la départementale 539.

La desserte en eau potable compte un peu plus de 600 abonnés et s'effectue sans dysfonctionnements majeurs, mais :

- les consommations des abonnés ont tendance à augmenter, notamment de façon importante en été,
- le réseau comporte des fuites.

La priorité consiste à augmenter le rendement du réseau. C'est pourquoi la construction d'un nouveau réservoir de 200 m³ est en cours d'étude.

Défense incendie :

Cette question devrait être abordée autant en terme d'approvisionnement en eau qu'en débroussaillage aux abords du village.

Assainissement collectif

La commune est dotée d'un schéma

d'assainissement collectif.

Châtillon est équipé depuis 2001 d'un système d'assainissement collectif de 1900 équivalents habitants. Le système mis en œuvre est le lagunage naturel, avec trois bassins totalisant une emprise au sol de 28 250 m².

Assainissement non collectif

Toute construction rejetant des eaux usées doit assumer l'évacuation et l'épuration de ses rejets d'eaux usées. Si elle ne peut être desservie par un réseau public d'assainissement, elle doit alors être équipée d'un système individuel de traitement des eaux usées domestiques disposé sur la parcelle.

Il existe beaucoup d'assainissements non collectifs sur la commune. L'objectif de la commune dans les années à venir est l'extension du réseau d'assainissement.

Electricité

Les lignes d'entrée vers le Moulin ont été enterrées récemment. Ce dossier est aussi à considérer pour les aménagements futurs.

Gestion des déchets

La collecte, le transfert et le traitement des déchets ménagers et assimilés, sont des compétences de la Communauté de Communes du Diois. Une réforme est en cours, qui doit être mise en place en 2015, qui vise à augmenter le nombre de point de tri

sélectif et à faire diminuer le volume des ordures ménagères. Des conteneurs semi-enterrés seront disposés en un nombre réduit de points de la commune. La Communauté de Communes gère également la déchetterie de Châtillon-Menglon qui est ouverte quatre jours par semaine. Tous les déchets de ménages y sont acceptés et triés, à l'exception de ceux contenant de l'amiante. Les déchets ainsi collectés et triés sont pris en charge par le SYTRAD.

Les apports des professionnels devront être maîtrisés de manière à rééquilibrer leur contribution au service (actuellement entre 15-20% pour 30-40% des flux traités).

Le niveau d'équipement communal :

La commune de Châtillon-en-Diois possède un bon niveau d'équipement d'infrastructures (eau potable, assainissement, réseau électrique) avec certains points à renforcer et à compléter mais aussi de superstructures (école, équipements sportifs, équipements d'animation et espaces de convivialité dans le village). La dynamique des commerces, services, et équipements existants est soumise au caractère saisonnier de la fréquentation touristique. La question du maintien de certains commerces et services du bourg risque de se poser dans le futur.

Compte Rendu du Conseil Municipal du mercredi 22 octobre 2014

La séance débute à 20h15

Présents : Eric VANONI, Caroline MIZZI, Christiane PUECH, Roger ORAND, Grégory BONNIOT, Jean-Paul COLLETTE, Jean-Philippe GENIN, Martine GRECO, Jacques MALOD, Colette MOREAU, Fayçal ZERGLAIN

Excusés : Bernard RAVET (pouvoir à Eric VANONI), Sylvette MARTIN (pouvoir à Jean-Paul COLLETTE), Florent MARCEL, Philippe DELHOMME et Grégory BONNIOT.

Secrétaire de séance : Jacques MALOD

Adoption du compte rendu du conseil du 3 septembre 2014 :

11 voix pour et une abstention.

Adhésion au syndicat Ardèche-Drôme-Numérique :

L'objectif de ce syndicat est de raccorder les habitations à la fibre optique dans un délai de 10 ans. La communauté de commune doit adhérer au Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (A.D.N.), ce qui requiert notre accord. Adoption à

l'unanimité (12 voix).

Aménagement du territoire :

Motion pour que le loup ne soit plus totalement protégé et que le plan de prélèvement soit effectif. Adoption à l'unanimité (12 voix) :

Le conseil municipal demande :

- *Le déclassement du loup comme espèce protégée ;*
- *L'établissement d'une politique de régulation du loup efficace ;*
- *Le droit pour les bergers et éleveurs de tir dès la première attaque ;*
- *La généralisation à tous les territoires concernés par la prédation de la mesure de prélèvements de loups lors de battues et de chasses à l'affût ou à l'approche de grand gibier.*

Cession foncière :

Il s'agit de céder au département, à l'euro symbolique, le terrain du bâtiment de la crèche. Les autres terrains sont mis à disposition mais restent propriétés de la commune. Unanimité (12 voix).

Admissions en non-valeur :

Certaines sommes ne peuvent être recouvrées suite

à des procédures de surendettement, des décès. Le conseil accepte l'admission de ces créances en non-valeur à l'unanimité (12 voix).

Indemnités du comptable du trésor :

Les comptables non centralisateurs du Trésor, exerçant les fonctions de receveur municipal ou de receveur d'un établissement public local sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales et aux établissements publics concernés des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Pour cela ils peuvent recevoir une indemnité dont le taux est fixé par le conseil municipal.

Le conseil décide, à l'unanimité, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an (en 2014: 464,37 €) et l'indemnité de confection des documents budgétaires à 47,73 € pour 2014.

Réunion des Châtillon de France :

Roland COVAREL a représenté Châtillon-en-Diois à cette réunion. Le conseil décide de lui rembourser ses frais de déplacement sur justificatifs.

École :

Des personnes extérieures interviennent à l'école dans le cadre scolaire et sont rétribuées :

Alin Curtet (Théâtre) : 960 €

J.D. Westphal (Musique) : 970 €

Le conseil vote à l'unanimité, mais il a un débat sur les activités du temps scolaire et périscolaire.

Réservoir d'eau potable :

Le précédent conseil municipal du 3 septembre 2014 avait décidé de demander un nouveau devis à l'entreprise Sol Concept pour la réalisation de l'étude géotechnique préalable à l'installation du nouveau réservoir. Le devis reçu de 3540,00 € H.T. est inférieur aux autres devis. Le conseil prend une délibération pour accepter ce devis.

22^e CHÂTILLON de FRANCE et D'AILLEURS

L'association des Châtillon de France et d'ailleurs fut créée en 1994 sur une idée du maire de Châtillon-sur-Seine en Côte d'Or réunissant pour la première fois les maires des Châtillon qui avaient répondu favorablement à sa proposition.

L'association souhaite promouvoir des échanges entre les différents Châtillons afin de mieux faire connaître les différentes régions, lieux historiques, manifestations artistiques et sportives, produits régionaux, savoir-faire économique et industriel et surtout créer des liens d'amitié entre les

Archiviste :

Prolongation du contrat de l'archiviste, Valérie MAGNAN pour 6 mois à compter du 1^{er} novembre 2014 (2 jours par semaine - 12 heures par semaine). Unanimité pour.

Question diverses :

A) Opération d'ordre

Le logiciel de cadastre doit être passé en section d'investissement pour pouvoir être amorti. Le conseil vote à l'unanimité la durée d'amortissement à 5 ans et le passage en section d'investissement.

B) Régie des photocopies

Compte tenu du service rendu à la population, la régie pour les photocopies est maintenue à l'unanimité.

C) Local Épicerie

Le conseil décide qu'il ne doit pas y avoir de location à l'année : 11 voix, 1 abstention.

Le conseil propose une location de 3 mois l'été (pas de chauffage et convention à bien étudier) : 9 voix pour, 2 abstentions.

D) Pétition circulation rue des Rostangs

La décision d'instaurer un sens unique et une interdiction de stationner à été prise suite à une étude du plan de circulation. Il a été décidé d'étendre cette disposition tout au long de l'année. Le conseil décide de poursuivre l'expérience à l'unanimité.

E) Budget annexe du camping

Le camping est géré comme un Etablissement Public Administratif. En fait il se trouve dans le secteur concurrentiel et son statut devrait être celui d'un Service Public Industriel et Commercial. Si le camping devait être mis en gérance ou en gérance intéressée, ce changement est nécessaire. La discussion est remise au prochain conseil.

populations.

Après vingt et une réunions en France en Suisse et en Italie le pari a été tenu. En effet, Châtillon-Broye et Châtillon-Jura pour la Suisse, Châtillon Val d'Aoste pour l'Italie et enfin Châtillon pour la Belgique ont rejoint l'association.

De solides liens d'amitié ont été établis entre les habitants de ce que l'on appelait la langue d'oïl. On regrettera cependant que ceux de la langue d'oc, où Châtillon devient Castillon n'aient pas souhaité rejoindre l'association.

Cette année la 22^{ème} réunion a été organisée à Châtillon-sur-Indre entre le Berry et la Touraine. Le Maire M. HETROY, son équipe municipale et

l'association des marcheurs ont tout mis en œuvre pour la satisfaction de tous.

Cette vieille ville est connue depuis 870 lorsque Charles le Chauve en fit don à l'un de ses officiers. Elle passa sous la domination des Comtes d'Anjou au XIIe siècle, et après son accession au trône, Henri II Plantagenet décida la construction de l'un des plus impressionnants châteaux forts du Berry



dont il reste aujourd'hui le donjon, deux tours carrées et des éléments de courtine. Élément remarquable de l'architecture militaire, c'est le plus ancien donjon cylindrique voûté de France. Après une rude montée, c'est du sommet de ce donjon que les Châtillonnais de tous horizons ont eu droit à une vue magnifique sur le château construit par Pierre de la Brosse en 1274, la collégiale Saint Austregisile, les anciennes murailles, les demeures reflétant le statut de ville royale, ainsi que la ville nouvelle et l'admirable paysage parsemé au loin de quelques châteaux.

Au cours de la visite les conseillers municipaux et les hôtesses de l'office de tourisme ont commenté avec beaucoup d'humour et de connaissances l'histoire de leur ville qui a fort intéressé les

participants, avant que chacun ne rejoigne son hébergement chez l'habitant.

Changement de décor et de tenue, pour une très chaleureuse soirée, avec au cours du repas dansant la dégustation des spécialités berrichonnes tout en écoutant les histoires des humoristes locaux. Place aussi aux chanteurs et à la danse au son de l'accordéon, valse et bourrées.

Le lendemain matin, l'assemblée générale annuelle a rassemblé tous les participants. Le bureau a été élu conformément aux statuts de l'association.

Le traditionnel tirage au sort des passeports* a eu lieu avant que des souvenirs soient échangés. La photo de groupe rappelle à chacun cet excellent week-end dans ce Châtillon-sur-Indre.

Il me faut remercier Patrice Cosson adjoint au Maire de Châtillon-sur-Indre et cheville ouvrière de cette réussite.

C'était la septième réunion à laquelle je participais après avoir été élu en 2008 au sein de notre conseil municipal. J'ai été heureux de représenter une fois encore Châtillon-en-Diois à la demande de M. le Maire, Eric Vanoni, et j'ai pris plaisir à retrouver des amis "Châtillonnais de tous bords" et visiter un Châtillon de plus.

Roland Covarel

* Des passeports au nom de l'association sont à disposition au secrétariat de la Mairie. Il suffit de les faire tamponner dans les services des mairies de cinq "Châtillons" et de les rapporter afin qu'ils participent au tirage qui a lieu chaque année lors de l'assemblée générale. Un week-end dans le Châtillon du choix du gagnant du tirage en est la récompense. Pensez y !



← Clairette et vins
de Châtillon



Châtillon Arts et Vigne

Pendant le Festival Arts et Vigne, la journée du mercredi 5 août 2015 s'annonce joyeuse : Ce sera "Famille en fête". Un spectacle est prévu sur le Champ de foire et des jeux de plein air seront organisés : toutes vos idées et aides seront les bienvenues, nous en aurons besoin, pour que Vive la Fête ... Merci !

contact : Evelyne Bruandet 04 75 21 13 34

lespaonsdujour@gmail.com

Association Châtillon Arts et Vigne 04 75 21 25 91

chatillonartsetvigne@free.fr

Associations

30 novembre 2014 : Loto du club de l'Adoux

Un dimanche pluvieux, c'est une bonne raison d'aller soutenir le club de l'Adoux en participant à son loto. Au début, Albert Arbaut annonce avec un peu d'émotion que c'est la dernière fois qu'il tourne la manivelle du boulier ! Plus de 120 personnes



écoutent ensuite Albert remercier et nommer les partenaires du loto, tout en jetant un œil vers les nombreux lots disposés sur la scène. Le bruit du boulier de tirage, les premiers numéros annoncés par Albert et affichés par le président du club Frédéric Faure sont le prélude au

premier cri de la salle "quine !". Les premières



vérifications prennent un peu de temps, le temps que la communication entre Albert et Christiane se mette au point...

L'après-midi se déroule tranquillement et la liste des gagnants s'allonge. Certains lots attendent dans le frigo et seront à récupérer absolument à la fin de l'après-midi !

La pause permet de souffler en mangeant un gâteau servi par la dynamique équipe de la buvette. Il y a aussi le moment du tirage de la loterie ! Bref un loto bien organisé avec tous ses ingrédients et



finalement une bonne après-midi au chaud. Quant au club il s'assure quelques finances pour l'année avec 800 cartons vendus et la loterie ! Merci

aussi à tous ceux qui ont aidé à ranger la salle !

Les gagnants sont:

- Quines 1^e partie: Olga Borel, Fortune Vanoni, Colette Martin, Josette Roux
- Quines 2^e partie: Robert Brachet, Chloé Genin, Myriam Fialoux, Antoine Cavalli
- Quines 3^e partie: Florence Revol, Christiane Puech, Marilyn Piegay
- Carton plein 3^e partie: Jennifer Thiebault (cave à vin, carton de vins, tire bouchon)
- Quines 4^e partie: Claude Piegay, Myriam Fialoux, Annick Martin, Florence Revol
- Quines 5^e partie: Micheline Rolland, Fabienne Roux, Mireille Chanas, Jessica Vincent
- Quines 6^e partie: Jean-Pierre Farjon, Jean-Pierre Bonniot, Régine Vanoni, Annie Ravel
- Carton plein 6^e partie: Denise Barnier (TV Ecran plat 102 cm + chapon)
- Loterie: Paul Favier, Mme Lespinay (3 gains), Lise Riffard, Danièle Rebouleau, Françoise Genin, et Marie-Thérèse Faure (panier garni).

Conception et réalisation : Mairie de Châtillon-en-Diois, 26410

Directeur de la publication : Eric VANONI

Rédaction de ce numéro : J.A. MALOD